

## Fiche de données de sécurité

page: 1/15

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2
Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

## Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

dénomination chimique: Acétate de Vitamine E

Numéro CAS: 7695-91-2

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: additif(s) pour l'alimentation animale, additif(s) alimentaire(s)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

\_\_\_\_\_

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable) Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Caractérisation chimique

acétate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tétraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyl)-2H-benzopyranne-6-yle

Teneur (W/W): >= 96 % - <= 100 %

Numéro CAS: 7695-91-2 Numéro-CE: 231-710-0

Ingrédients soumis à réglementation

Pas de dangers particuliers connus.

3.2. Mélanges

Non applicable

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives, oxydes de carbone

Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Ne pas diriger le jet d'eau directement sur le feu, le produit flotte et pourrait se réallumer à la surface de l'eau. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser avec un matériau absorbant (p.ex. sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec. Protéger de l'action de la chaleur.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

**PNEC** 

eau douce: 0,27 mg/l

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

eau de mer: 0,027 mg/l

libération sporadique: 0,27 mg/l

sédiment (eau douce): 212000 mg/kg

sédiment (eau de mer): 21200 mg/kg

sol: 74800 mg/kg

station d'épuration: 100 mg/l

**DNEL** 

travailleur:

Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 73,5 mg/m3

travailleur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 416,6 mg/kg

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 21,7 mg/m3

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 250 mg/kg

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 12,5 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Ranger séparément les vêtements de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide

Etat physique: huileux(se)

Couleur: incolore à ambré

Odeur: pratiquement inodore

Point de fusion: < -20 °C

Etude non nécessaire pour des

raisons scientifiques

Point d'ébullition:

(1.013 hPa)

Ne peut être déterminé, la substance/le produit se

décomposant., Etude non nécessaire

pour des raisons scientifiques

Inflammabilité: difficilement inflammable (dérivé du point d'inflammation)

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: 257 °C (ISO 2719, coupelle fermée)

Température d'auto-inflammation: 382 °C (DIN EN 14522)

Décomposition thermique: > 430 °C (DSC (DIN 51007))

Valeur du pH:

non soluble

Viscosité, cinématique: 5.706 mm2/s (OECD 114)

(20 °C)

701 mm2/s (OECD 114)

(40 °C)

Solubilité dans l'eau: difficilement soluble (Ligne directrice 105 de

< 0,8 mg/l I'OCDE)

(20 °C)

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 12,25 (calculé(e))

(25 °C)

Pression de vapeur: < 0,000001 hPa (calculé(e))

(25 °C)

Densité: 0,98 g/cm3

(20 °C)

Données bibliographiques.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

densité de vapeur relative (air): env. 16

(calculé(e))

(20 °C)

Plus lourd que l'air.

#### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le

produit est classé comme non

explosible.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit

n'est pas classé comme comburant

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation:

Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

spontanément inflammable.

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit

susceptible d'auto-échauffement. N'a pas été testé du fait du faible

point de fusion.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

#### Autres caractéristiques de sécurité

Tension superficielle:

Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est

attendue.

Masse molaire: 472,75 g/mol

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Corrosion des Non corrosif pour le métal.

métaux:

Formation de gaz Remarques: En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter l'éclairage naturel direct. Eviter la chaleur. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

#### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

alcalis forts, oxydants puissants

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 10.000 mg/kg (test BASF)

(par inhalation): Etude non nécessaire en raison des expositions prises en compte. DL50 rat (par voie cutanée): > 3.000 mg/kg (similaire au guideline 402 de l'OCDE)

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

test de photoallergie cobaye: non sensibilisant

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Aucun effet mutagène n'a été décelé dans différents tests réalisés sur des bactéries et dans le test effectué sur des mammifères.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas eu d'effet cancérigène lors d'essais long terme sur animaux par administration de quantités importantes dans l'alimentation.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

#### Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

#### Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 11 mg/l, Oncorhynchus mykiss (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

#### Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 20,6 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

## Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 27,8 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

#### Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (30 min) > 927 mg/l, boue activée, ménagère (DIN EN ISO 8192, aquatique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

#### Effets chroniques sur poissons:

NOEC (28 j) > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (directive OCDE 215, semi-statique)

#### Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

#### Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

S'élimine moyennement/partiellement par biodégradation. Difficilement biodégradable (selon critères OCDE). Le produit est difficilement soluble dans l'eau, il peut être éliminé de l'eau par séparation mécanique en station d'épuration adaptée.

Données sur l'élimination:

30 - 40 % DBO de la demande d'oxygène théorique (28 j) (OECD 301F; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-D) (aérobie, boue activée, ménagère)

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Par réaction avec l'eau, la substance est hydrolysée lentement.

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse): t<sub>1/2</sub> 326 j (25 °C, Valeur du pH7), (calculé(e), pH 7)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est attendue.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu. Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre**

**ADR** 

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour

l'environnement:

Précautions particulières à

Pas applicable

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

**RID** 

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

page: 13/15

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Version précédente: 10.1 Date / Version précédente: 22.05.2023

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

#### Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Pas applicable

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

## **Transport maritime**

## Sea transport

transport regulations

UN proper shipping

UN number or ID

**IMDG IMDG** 

Produit non dangereux au sens des

réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Groupe d'emballage:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

le transport:

Dangers pour

l'environnement:

Classe(s) de danger pour

Pas applicable

Pas applicable

Aucun connu

Pas applicable

Transport hazard

name:

number:

class(es):

Packing group:

Environmental

Not applicable Not applicable

Not applicable

Not applicable

Not applicable

Not classified as a dangerous good under

hazards:

Special precautions

None known

for user

## Transport aérien

## Air transport

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des

réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour Pas applicable

le transport:

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under

transport regulations

UN number or ID Not applicable

number:

UN proper shipping Not applicable

name:

Transport hazard Not applicable

class(es):

page: 14/15

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable hazards:

l'environnement:

Précautions particulières à Special precautions None known Aucun connu

prendre par l'utilisateur for user

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (1) Faible polluant de l'eau. ID-No.: 1132

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 10.2

Date / Version précédente: 22.05.2023 Version précédente: 10.1

Produit: Vitamin E-Acetate (DL-alpha-tocopheryl acetate)

(ID Nr. 30041054/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 17.10.2025

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas classé dangereux.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Les mesures correspondantes de protection sur le lieu de travail doivent être respectées.

#### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.